

RCS : QUIMPER
Code greffe : 2903

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de QUIMPER atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 00692
Numéro SIREN : 528 764 293
Nom ou dénomination : A TOUTE VAPEUR

Ce dépôt a été enregistré le 11/05/2023 sous le numéro de dépôt 2245

SASU A TOUTE VAPEUR

Société par actions simplifiées unipersonnelle au capital de 186 327 euros
Siège Social : Domaine de Kerbernez – 29700 PLOMELIN

RCS QUIMPER : 528 764 293

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES DU 03 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 3 mars, à 15h30, sur décision de son Président, l'associée unique de la SAS A Toute Vapeur, la Fondation Massé-Trévidy, dont le siège est à Plomelin (29700), Lieu-dit « domaine de Kerbernez », route des Châteaux, représentée par son président, M. Hervé JACQ, a siégé au 39 rue de la Providence à Quimper, pour tenir l'assemblée générale ordinaire de la société afin d'examiner l'ordre du jour mentionné ci-après.

Présents :

- M. Hervé Jacq, Président de la Fondation Massé-Trévidy, associée unique de la société A Toute Vapeur, et gérante de cette dernière
- M. Stéphane Burger, Directeur Général d'A Toute Vapeur
- Mme Bourssaud Marion, directrice opérationnelle de l'entreprise (invitée)
- M. Michel Pasquier, trésorier de la Fondation Massé-Trévidy (invité)

L'assemblée générale ordinaire est présidée par Monsieur Hervé JACQ.

Monsieur Hervé JACQ déclare que l'assemblée est légalement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le Président rappelle que l'Assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant dans le cadre d'une Assemblée Générale Ordinaire :

- Modification des tarifs
- Avenants aux conventions des EHPAD
- Remise en question d'un usage concernant l'indexation de l'augmentation du SMIC à l'ensemble des salariés
- Proposition d'une prime d'objectif variable pour les salariés permanents

Le Président soumet au vote les résolutions figurant à l'ordre du jour :

- **Résolution 1** : Approbation de la modification des tarifs

Augmentation des tarifs de 5% sur les marchés EHPAD à partir du 01/01/23

Augmentation des tarifs de 5% sur les marchés professionnels à partir du 01/01/23

Augmentation des tarifs de 7% sur les marchés particuliers à partir du 01/01/23

La première résolution est approuvée par l'associé unique

- **Résolution 2 : Approbation des avenants aux conventions EHPAD**

Suite à l'augmentation des tarifs de 5% sur les marchés EHPAD, des avenants aux conventions devront être réalisés soit 6 avenants :

- Avenant convention EHPAD Ti Gwenn
- Avenant convention EHPAD Pen Allée
- Avenant convention EHPAD Prat Maria
- Avenant convention EHPAD Kerborchis
- Avenant convention EHPAD Missilien
- Avenant convention EHPAD Avel Gwenwerzh

La deuxième résolution est approuvée par l'associé unique

- **Résolution 3 : Remise en question d'un usage**

Remise en question d'un usage concernant l'indexation de l'augmentation du SMIC à l'ensemble des salariés. Il est proposé que cet usage soit dénoncé. Cette proposition est retenue.

La troisième résolution portant sur la dénonciation d'usage est approuvée par l'associé unique

- **Résolution 4 : Proposition d'une prime d'objectif**

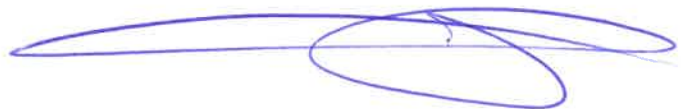
Une prime d'objectif variable pour les salariés permanents a été proposée à la place d'une prime contractuelle. Cette proposition n'a pas été retenue. Il a été décidé de garder cette prime contractuelle qui est fixe.

La quatrième résolution portant sur le rejet d'une prime d'objectif variable est approuvée par l'associé unique.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président levé la séance.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, avec lecture, a été signé par l'associé unique et le Directeur Général de la société pour acceptation.

**Pour la Fondation Massé-Trévidy, associée unique et gérante de la société
Monsieur Hervé JACQ**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'H. Jacq', written over a horizontal line.A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'S. Burger', written over a horizontal line.

**Directeur Général « A TOUTE VAPEUR »
Monsieur Stéphane BURGER**

